

Mesure 4.1 - Soutien à l'ingénierie et au conseil

Les entreprises touristiques, qu'elles soient en phase de projet ou de développement, ont besoin de recourir au conseil et à l'ingénierie sur une vaste gamme de possibilités allant de l'innovation de produit à l'amélioration des caractéristiques d'un équipement en passant par l'amélioration du service proposé et les diverses stratégies marketing, commerciales et de formations.

→ Objectifs de la mesure d'aide

La mesure permet aux acteurs du tourisme d'étudier la faisabilité, l'opportunité, la pertinence de leurs projets ainsi que d'en accompagner la bonne réalisation.

→ Bénéficiaires

✓ Porteurs de projets publics et privés, groupements.

→ Conditions d'éligibilité

✓ Aide au conseil et accompagnement de projets.

→ Nature de l'aide

✓ Porteurs de projets privés : le taux d'intervention ne pourra excéder 40% d'une dépense éligible maximum de 100 000 €.

✓ Porteurs de projets publics : le taux d'intervention ne pourra excéder 80% d'une dépense éligible maximum de 100 000 €.

4.1 Soutien à l'ingénierie et au conseil



Projets privés :

40% d'un maximum de 100 000 €.

Projets publics :

80% d'un maximum de 100 000 €.